

## TE38

BUREAU du 24 février 2025

DÉCISION N° 2025-014

Objet : Batiwatt - Adhésions

**Assistaient à la séance :** Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Bruno GONINET, François GUILLIER, Joël GULLON, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN et Daniel TRICOIRE, membres du Bureau.

**Vu** la délibération n° 2018-113 du 11 décembre 2018 relatives aux nouvelles modalités d'exercice du Conseil en énergies,

**Vu** la délibération n° 2024-090 en date du 23 septembre 2024 relative au service d'accompagnement à la maîtrise de la demande en énergie BatiWatt,

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement Batiwatt porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

À ce jour, 8 collectivités ont sollicité leur adhésion au service Batiwatt de TE38 :

Collectivité	Territoire	Type de BATIWATT	Date délibération	Date d'effet
ST JEAN LE VIEUX	9	Initial	12/12/2024	01/03/2025
ST ALBAN DU RHONE	3	Initial	18/12/2024	01/03/2025
SERPAIZE	3	Initial	18/12/2024	01/03/2025
ST THEOFFREY	7	Initial	17/12/2024	01/03/2025
LE BOURG D'OISANS	8	Initial	05/02/2025	01/03/2025
CHEVRIERES	6	Initial	03/12/2024	01/03/2025
CHUZELLES	3	Connecté	03/02/2025	01/03/2025
MURINAIS	6	Initial	30/01/2025	01/03/2025

Ces nouvelles adhésions Batiwatt portent le nombre total à 25.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

**DÉCIDENT**

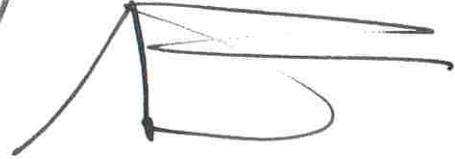
➤ D'accepter l'adhésion au service Batiwatt des collectivités susmentionnées à compter du 01 mars 2025



Fait et délibéré en séance

**Le Président**

**M. Bertrand LACHAT**



*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*